



Mairie de Montreux-Château

FLASH INFO Juin 2009

INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2009/2010, on y pense ! En effet, même si cette dernière paraît encore loin les inscriptions ont débuté. Nous vous invitons à vous rendre au secrétariat de Mairie afin de procéder à l'inscription de votre ou de vos enfant(s) et ce durant tout le mois.

GARDERIE : DU NOUVEAU...

Fin d'année 2008, l'ensemble des parents d'élève ont été destinataires d'un questionnaire relatif à l'accueil périscolaire.

La synthèse des résultats met en avant le souhait et la pertinence d'un accueil en soirée. Aussi, le conseil municipal a décidé de mettre en place dès la rentrée scolaire de septembre, une garderie du soir pour les élèves du primaire (élémentaire). Cette garderie fonctionnera de 16 h 00 à 18 h 00 et sera limitée aux 14 premiers élèves inscrits. Son coût sera le 2,50 € par jour (pour les deux heures) et par enfant. Bien entendu, la garderie sous son ancienne formule sera abrogée.

Si ce nouveau service vous intéresse, veuillez contacter le plus rapidement possible le secrétariat de Mairie.

SERVICE TECHNIQUE

A compter du 1^{er} mai, M. Michel Peter a été recruté au sein de notre commune comme employé technique à raison de 12 heures par semaine et ce pendant 6 mois. M. Peter est employé par la Mairie d'Autrechêne à raison de 23 heures par semaine. Cette aide ponctuelle de notre commune permettra à cette personne d'ouvrir de nouveaux droits à l'issue de son contrat. Pour information, il n'y aura pas de surcoût pour notre commune car ces heures sont prises sur le quota des 280 heures réservées aux vacances.

TONTES ET ENGIN A MOTEUR, RAPPEL !!!

Avec les beaux jours et dans le souci permanent de sauvegarder notre qualité de vie à la campagne, il convient de rappeler les règles en vigueur sur notre commune concernant l'utilisation de ces engins.

En raison de leur intensité sonore, l'utilisation des machines à moteur thermique tels que les **tondeuses à gazon, tronçonneuses**, coupe-bordures, taille haies, motoculteurs, etc., est autorisée aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**

Le samedi de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
(Arrêté préfectoral du 10 novembre 2006)

Et interdite les dimanches et les jours fériés (arrêté du Maire du 8 janvier 2009)



Mairie de Montreux-Château

FLASH INFO Juin 2009

A Montreux, la fête du 14 juillet, c'est le 13 !

Le soir du 13 juillet, vous êtes TOUS cordialement invités au traditionnel bal qui se déroulera dans le gymnase avec Haroun animation. Manèges, auto-tamponneuses, restauration et bars professionnels seront à votre disposition autour du gymnase et ce jusqu'au bout de la nuit ! Le feu d'artifice sera de la partie et sera préparé par les Sapeurs-pompiers.

Avant cela, les enfants sont invités à la retraite aux flambeaux et participeront au défilé avec les Pompiers et l'harmonie (Rdv à 21 h au parking de la gare).

Rappelons que cette soirée est organisée par la Commune, l'Amicale des Sapeurs-pompiers, le Tennis, le Football-Club et de bénévoles.